

Par courriel

Montréal, le 16 mars 2022

Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 7225 à 7445, boulevard Langelier, Montréal (Québec) - lot 1 125 798, Cadastre du Québec, arr. Saint-Léonard, N/Réf : 200785262

Monsieur Art. [REDACTED],
53 54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 février 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande, depuis notre dernière réponse du 30 mai 2012, pour le 7445, Boul. Langelier, Montréal (Québec).

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses depuis notre dernière réponse.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

Laval, le 31 juillet 2014

Wal-Mart Langelier
7445, boulevard Langelier
Montréal (Québec) H1S 1V9

N/Réf. : 7820-06-01-02213-01
401159153

**Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre activité en regard de
la réglementation sur les pesticides**

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 11 juin 2014 par Madame Art. 53-54
Art. 53-54 sur les lieux de votre entreprise.

Tel qu'il a été convenu, vous trouverez ci-dessous les résultats de nos vérifications.

Comme discuté lors de l'évaluation, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à la mise aux normes de votre entreprise, mais si tel n'était pas le cas, nous vous demandons de procéder immédiatement.

Assurez-vous de :

Détenir le permis délivré par le ministre, pour les classes de pesticides désignées par règlement afin d'en effectuer la vente ou l'offre de vente

- Article 34 de la *Loi sur les pesticides*

Veillez retirer des tablettes le pesticide de la classe 4 suivant :

- Vaporisateur horticole 13^e, n° homologation 13227

Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite ou par fax d'ici **le 10 août 2014** démontrant que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pourrez communiquer avec Madame Catherine Dubois ou avec Madame Astrid Delmotte au 450 661-2008 respectivement aux postes 307 et 304, ou à catherine.dubois@mddelcc.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Astrid Delmotte
Chef d'équipe par intérim

AD/cd

1. Identification

Date de l'inspection : 11 Juin 2014	Heure d'arrivée : 13h00	Heure de départ : 13h45
Inspecteur : Art. 53-54	Accompagné de :	
N° intervention : 300900203	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7820-06-01-02213-01	N° du rapport d'inspection : 401159145	
N° demande : 200400232	Type de demande : Programme de contrôle estival des pesticides par les étudiants (P-1)	
<p>But de l'inspection : Dans le cadre du programme 2014 de contrôle estival des pesticides par les étudiants :</p> <p>1- rencontrer les responsables des entreprises de production de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Producteurs utilisant des pulvérisateurs à jet porté ou pneumatique visés par la note d'instruction 08-01 (Verger, Vignes et Arbres de Noël). • Vente en détail (type de permis B1 pour pesticides de classes 1 à 3) • Autre (exterminateurs, compagnie d'entretien, vente en détail avec un permis de type B2, golf, etc.) • Sensibilisation et collecte de renseignements – volet urbain. <p>2- de vérifier la conformité des entreprises à la réglementation sur les pesticides</p> <p>3- d'informer les entreprises des problématiques observées</p>		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Wal-mart Langelier	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2150152	Type de lieu : Commerce
Localisation du lieu inspecté : 7445, Boul. Langelier Montréal QC H1S 1V9	
Coordonnées géographiques du lieu : 45° 35' 32.72" -73° 34' 17.31"	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
La Compagnie Wal-Mart du Canada	Propriétaire	600, boulevard De Maisonneuve Ouest Bureau 2200 Montréal (Qc)	90347600
Conditions météo			
Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0

Autres pièces annexées au rapport
--

2. Mise en contexte

<p>□ Afin de vérifier et d'améliorer leur conformité en regard de la Loi sur les pesticides et de ses règlements, rencontrer les exploitants d'entreprises oeuvrant dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • végétaux d'ornementation (arbres feuillus, arbustes, rosiers et plantes vivaces) • plants forestiers pour le reboisement (pépinières forestières publiques ou privées) • arbres de Noël • conifères • gazon • golfs • extermination • vente de pesticides <p>NB : Le mode de production de ces exploitants : culture en plein champs ou en conteneurs (N/A aux 3 derniers points)</p>

Date de l'inspection : 11 juin 2014	No de gestion documentaire : 7820-06-01-02213-1
-------------------------------------	---

Art. 23-24		30192	INS	5
		28376	INS	5
		29831	INS	5
		26193	ACA INS	5
		23651	INS	5
		19216	INS	5
		29858	RÉPULSIF	5

MANQUEMENT (CLASSE 4 EN VENTE LIBRE)
HOMOLOGATION EXPIRÉE
PESTICIDE DE CLASSE 5 OU 4-BIO SOUS-CLÉ

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion
L'entreprise n'est pas conforme aux exigences réglementaires car elle offre en vente des pesticides de classe 4 sans détenir de permis de vente.
L'entreprise doit retirer ce pesticide de classe 4 :
- Vaporisateur horticole 13e n° 30227

6. Recommandations
Art. 37
Signature : _____ Date de rédaction : 24 Juillet 2014

7. Vérification du rapport d'inspection
Approuvé par : Astrid Delmotte
Fonction : Chef d'équipe par intérim
Signature : *Astrid Delmotte*
Date : 2014-07-25

Commentaires :